

LE LIEN DES SAINT-LAURENT DE FRANCE

Bulletin de liaison de l'Association Nationale des Saint-Laurent de France

N°31-avril 2009

www.saintlaurent.info



Eglise de Saint-Laurent-en-Brionnais (XII^e et XIX^e siècle)

Sommaire:

**Conseil d'administration
des 16 et 17 mars 2009**

à Saint-Laurent-en-Brionnais (71800) Bourgogne

Délégation Générale - 8,rue de l'Eglise - 34725 - Saint-Félix-de-Lodez
Tél. / Fax.: 04 67 44 03 76
E-mai: image.plus@wanadoo.fr

Conseil d'administration à Saint-Laurent-en-Brionnais

Les 16 et 17 mars 2009, le Conseil d'administration de l'Association Nationale des Saint-Laurent de France s'est tenu à Saint-Laurent-en-Brionnais (71800 - Bourgogne)

Géographie et économie locale

Saint-Laurent-en-Brionnais se situe au sud de la région Bourgogne, dans le département de la Saône-et-Loire et dans le Pays du Charolais-Brionnais. Avec Saint-Laurent-d'Andenay à 70 Km plus au Nord, ces deux communes représentent les seuls Saint-Laurent Bourguignons.



Commune de Saint-Laurent-en-Brionnais

Le village compte officiellement 422 habitants répartis sur 1298 hectares, au cœur du Brionnais dans une agréable région verte et vallonnée. Il n'y a aujourd'hui plus aucun commerce, mais la vie associative est très bien implantée avec 6 associations.

Plusieurs manifestations importantes s'y déroulent chaque année, notamment : la Nuit de la musique celtique (début juin) et la Marche de la crêpe (mi-octobre). A proximité du chef-lieu de canton de La Clayette, Saint-Laurent-en-Brionnais compte dans ses environs de nombreux et magnifiques châteaux.

D'autre part, des circuits pédestres vous permettent de goûter au calme et à la tranquillité de la campagne environnante et de rejoindre son point culminant à 466 m. situé sur le Haut-des-Révillats, d'où l'on peut voir dix sept clochers par temps clair, et sur l'autre bout de la commune au lieu dit Corson, les ruines d'une tour d'un ancien château.

Aux Chevennes, se trouvent les bâtiments en ruine de l'ancienne mine exploitée de 1940 à 1947. Le fonçage commença en automne 1940 avec l'entreprise Lyonnaise ULSTER. Le 1er avril 1944 débute l'exploitation qui durera jusqu'au 1er novembre 1947, date de la fermeture.

Lorsque vous approchez de Saint-Laurent-en-Brionnais, vous ne pouvez pas quitter des yeux le clocher de son église qui siège au cœur de ce petit village, et les routes qui y conduisent vous placent sans aucun détour au pied de cet édifice, fleuron du patrimoine roman local.

Historique

Sources: Mme. Catherine MARION, conservatrice des Monuments historiques, maire de Saint-Laurent-en-Brionnais.

Comme premier diacre du pape Sixte II, Laurent était chargé d'administrer les biens de l'Eglise de Rome. Il refusa de les livrer lors de la persécution ordonnée par l'empereur Valérien. Torturé, il fut mis à mort le 10 août 258. Le récit de sa Passion frappa les esprits au point d'en faire le plus populaire des martyres romains. Il est couramment représenté en jeune diacre tenant un gril, instrument de son martyre.



Sur le fronton de la porte droite de la nef, on peut remarquer un magnifique bas-relief représentant le saint martyr

A Saint-Laurent-en-Brionnais,

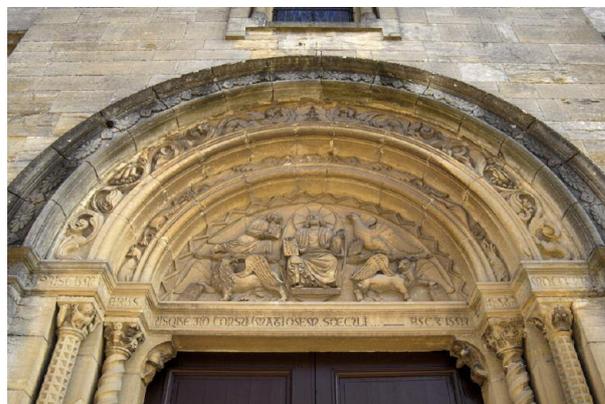
la dédicace à saint Laurent est le signe d'une église de création très ancienne, même si son existence est seulement attestée depuis 1037. A cette date, sur le point de partir en pèlerinage en Terre Sainte, Archimbaud le Blanc, vicomte de Mâcon, donne à l'abbaye de Cluny l'église de Saint-Laurent avec toutes ses terres et revenus. A son retour de Jérusalem en 1039, il confirme cette donation qu'il complète par le don d'un domaine et la promesse d'autres libéralités, sous la condition que Cluny se dotera d'une maison à Saint-Laurent. Et en effet, au début du XII^{ème} siècle, un certain Hugues Xartines tient l'obédience de Saint-Laurent et gère les biens de l'abbaye de Cluny dans la contrée. Mais cet établissement administratif, dit obédience ou doyenné, n'a sans doute jamais été un prieuré conventuel.

La paroisse de Saint-Laurent en Brionnais qui appartenait au diocèse et au baillage de Mâcon, dépendait de l'archiprêtre de Beaujeu et de la châellenie de Châteauneuf. Le curé était nommé par l'abbé de Cluny.

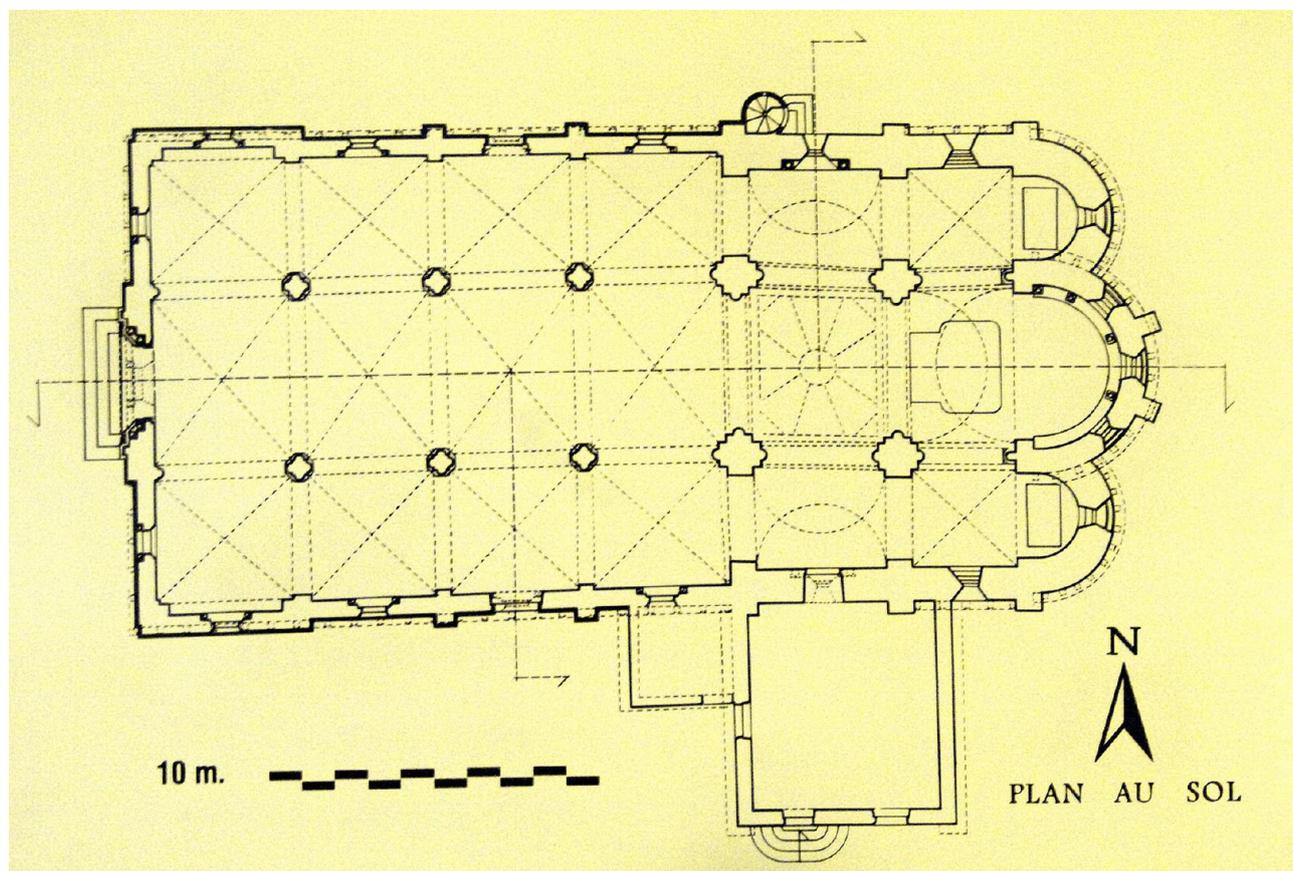
Comme il était de règle sous l'Ancien Régime, l'entretien du chœur de l'église était à la charge du curé ou des décimateurs (le seigneur du lieu pour les deux tiers et le prieur de Charlieu pour un tiers), celui de la nef à la charge des paroissiens. L'entretien du clocher, surmontant la croisée du

transept, devait être partagé, ce qui explique sans doute que, déjà noté en mauvais état lors d'une visite pastorale en 1746, ce clocher n'ait été réparé qu'au XIX^e s. Quant à la nef, sans doute ravagée lors de la guerre de Cent Ans ou des guerres de Religion et peut-être reconstruite, c'était un vaisseau unique à trois travées plafonnées, un peu moins haute que la nef actuelle. En effet, jugée trop petite alors que la commune comptait près d'un milliers d'habitants, cette nef fut démolie en 1845 et remplacée par une nef à bas-côtés, voûtée d'arêtes, sur des plans de l'architecte Berthier, de Charolles. L'inscription du portail occidental, sous un tympan sculpté d'inspiration romane, rappelle le fait :

Actu mac restauratum anno Domini 1845 et seq.
(« Construit et restauré en 1845 et années suivantes... »)



Tympan du portail occidental



La restauration des parties romanes

Restait à traiter le chœur roman, dont le plan est à rapprocher de celui des églises de Semur, de Saint-Germain en Brionnais et de Château neuf : transept non saillant, abside en hémicycle flanquée de deux absidioles en léger retrait précédées d'un travée droite. L'architecte des monuments historiques Selmersheim établit le devis de restauration qui permit, le 7 juin 1874, le classement de la partie romane de l'église. Les travaux furent réalisés en 1877-1879 sous la surveillance d'un architecte de Charolles, A. della Jogna. Très dégradé, le 3^e étage de la tour fut soigneusement démonté pour conserver les matériaux récupérables. Selmersheim n'a pas modifié ce clocher, qu'il pensait pouvoir dater de 1110-1120 et qui présente quelques ressemblances avec ceux de Vareilles et surtout de Varenne l'Arconce. Mais à la demande des habitants, il a remplacé la toiture ancienne, assez plate et couverte de tuiles creuses, par une courte flèche couverte d'ardoise.



Clocher et abside en hémicycle flanquée de deux absidioles

La restauration du décor sculpté, chapiteaux et bases de colonnes ornés de motifs végétaux, humains et animaliers, fut confié à deux sculpteurs venus de Paris, Corbel et Chervet. Ils allèrent relever des modèles à Charlieu et Anzy le Duc. Ainsi, les deux chapiteaux encadrant l'entrée du chœur sont l'exacte reproduction de deux chapiteau

de la nef d'Anzu le Duc et un petit chapiteau à décor de feuillage orant la galerie de la salle capitulaire de Charlieu a peut-être inspiré la restauration d'un chapiteau roman de Saint-Laurent.



Chapiteaux encadrant l'entrée gauche du chœur



Chapiteaux encadrant l'entrée droite du chœur

Mais le décor sculpté ancien du chœur offre tant de similitudes, dans l'inspiration de l'exécution, avec celui des églises de Vauban, Vareilles, la Chapelle sous Dun et des portails de l'église de Château neuf, que des spécialistes ont avancé l'hypothèse de l'existence d'un atelier de sculpture, dit « atelier de Saint-Laurent », dont le principal artisan, peut-être formé sur les chantiers de Charlieu et d'Anzy le Duc, aurait été actif à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle.



Base de colonne « croix celte »



Chapiteaux roman « le baiser de Paix »



Chapiteaux roman motifs animaliers

Ce Conseil d'Administration s'est déroulé dans de très bonnes conditions grâce au remarquable accueil qui avait été préparé par la sympathique équipe locale de l'Association St. Laurent de France 2009.

Jean-Pierre Lapeyre, président de l'association nationale des Saint-Laurent de France, renouvelle ses remerciements à Madame Catherine Marion, maire de Saint-Laurent-en-Brionnais, à Vincent Augagneur, président de l'association locale et à Patrick Maniora, coordonnateur du ce groupe dynamique.

Cet accueil confirme que l'esprit et l'ambiance qui caractérisent les Saint-Laurent de France est bien en place dans ce beau village du Charolais-Brionnais en Bourgogne du sud qui organisera le 10^{ème} rassemblement les 3, 4 et 5 juillet 2009.



Autour de Madame Catherine Marion, maire de Saint-Laurent-en-Brionnais, le Conseil d'administration de l'Association nationale des Saint-Laurent de France, et la sympathique équipe de l'Association locale.

Conseil d'administration.

Ordre du jour :

- 1 - Point sur l'organisation du 10^{ème} rassemblement des 3, 4 et 5 juillet 2009 ;
- 2 - Point sur les finances de l'association ;
- 3 - Point sur le site Internet ;
- 4 - Point sur la candidature de Saint-Laurent-du-Verdon ;
- 5 - Point sur la candidature de Saint-Laurent-sur-Save ;
- 6 - Préparation des réunions des commissions du 4 juillet 2009 ;
- 7 - Préparation de l'Assemblée générale du 4 juillet 2009 ;
- 8 - Questions diverses.

1 - Point sur l'organisation du 10^{ème} rassemblement des 3, 4 et 5 juillet 2009 :

- La visite des lieux, comme en témoigne la page 9 du dossier N°2 de janvier 2009, confirme une très bonne organisation de la manifestation centrée sur le cœur du village, permettant de faciliter tous les déplacements pour tous.

- Le jour de la réunion, 26 Saint-Laurent étaient inscrits avec près de 500 participants. Des relances seront effectuées vers les membres qui ne se sont pas encore manifestés.

- Les stands des exposants des Saint-Laurent de France seront particulièrement bien installés dans la salle des fêtes qui est au centre du village.

- Un dernier dossier sera diffusé par l'intermédiaire de notre site Internet, permettant de préciser certains points particuliers de l'organisation.

2 - Point sur les finances de l'Association nationale :

- Les comptes présentés laissent apparaître un solde positif, et la volonté du Conseil d'administration est de ne pas engager de nouvelles sorties de fonds afin de maintenir ces comptes en équilibre, car les subventions obtenues précédemment ne sont pas renouvelées, et elles ne le seront assurément pas.

- Il est souhaité que les prochaines présentations de la comptabilité fassent ressortir un bilan financiers du 1er au 31 décembre de l'année écoulée ainsi que le registre journal de l'année en cours, précisant la situation du versement des cotisations des adhérents. C'est ainsi que la situation comptable au 17 mars 2009 permet de relever que certains membres n'ont toujours pas réglé la livraison des logos commandés comme leur cotisation 2008. Ils sont priés de le faire le plus rapidement possible.

- Pour 2009, plusieurs communes ont déjà réglé leur cotisation, pour les autres il est demandé de bien vouloir régulariser leur situation avant le 15 juin, afin de permettre à notre trésorière de préparer la prochaine Assemblée générale avec une comptabilité actualisée.

- Il est proposé qu'une assurance responsabilité civile, défense et recours soit souscrite au profit de notre Association nationale dans le cadre de ses activités, y compris les secteurs de la communication, mais excluant les rassemblements qui restent sous la responsabilité des organisateurs de ces manifestations.

- Comme précisé sur le lien N°30 - décembre 2008, la comptabilité de l'Association nationale a été remise pour analyse au « vérificateur des comptes », qui portera désormais ce nom à la place de celui de « commissaire aux comptes », pour rester en cohérence avec les dispositions de la loi du 29 janvier 1993, compte tenu de la « taille » de notre Association.

3 - Point sur le site Internet :

- Nombre de visiteurs différents 2007 = 40631 (moyenne mois = 3386)

- Nombre de visiteurs différents 2008 = 65105 (+ 38%) (moyenne mois = 5425)

- Nombre de visiteurs différents 2009 : moyenne mois = 8000 (+ 32%)

- Nombre de visites totales 2007 = 50339 (moyenne mois = 4195)

- Nombre de visites totales 2008 = 77782 (+ 35%) (moyenne mois = 6482)

- Nombre de visites totales 2009 : moyenne mois = 10000 (+ 35%)

- Nombre de pages lues 2007 = 318480 (moyenne mois = 26540)

- Nombre de pages lues 2008 = 510075 (+ 37%) (moyenne mois = 42506)

- Nombre de pages lues 2009 : moyenne mois = 38000 (- 10%)

- Nombre de pays visiteurs de plus de 20 pages = GB - USA - Allemagne - Belgique - Suède - Suisse - Canada - Chine - Maroc - Espagne - Japon - Cote d'Ivoire

Les articles les plus lus :

- Les Saint-Laurent - tourisme - dans quelle région de France ? = 23223

- Annuaire des associations sportives = 11284

- Centre aquatique et de loisirs SL-de-Chamousset = 7358

- Annuaire associations sociales et services = 6901

- Annuaire associations activités de loisirs = 5938
- Annuaire association de jeunesse - vie scolaire = 5539
- Annuaire association culturelles = 5404
- La chèvre = 5073

Conclusions :

le succès de notre site est lié au fait que :

- le site est activé et actualisé à longueur d'année ;
- les articles qui figurent sur notre site sont mis régulièrement en page et en bonne place dans les principaux moteurs de recherches ;
- les articles concernant les Saint-Laurent de France et qui sont publiés sur les sites Internet de la presse quotidienne régionale sont collectés et rediffusés légalement et régulièrement, grâce à la mise en œuvre d'une « alerte » placée sur les principaux moteurs de recherche ;
- le parc des ordinateurs augmente régulièrement chez nos adhérents qui deviennent au fil du temps des internautes fidèles et avertis.

Recommandations :

- Comme précisé dans la rubrique « Informations légales » de notre site Internet, l'ensemble de ce dernier relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques. D'autre part, il a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous l'agrément N°1125895.
- Dans ce contexte et à la demande des membres du réseau, la marque Saint-Laurent de France et son logo ont fait l'objet d'un dépôt légal à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

4 et 5 - Point sur les nouvelles adhésions et candidatures :

- Au 1^{er} janvier 2009, l'Association nationale comptait deux nouveaux adhérents : Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard) et Saint-Laurent-du-Verdon (Alpes-de-Hautes-Provence), c'est ainsi l'occasion



Objectifs :

- Faire enregistrer l'adresse E-mail d'un maximum d'internautes sur notre boîte aux lettres pour leur permettre de recevoir les newsletters, suivant indication photographique ci-dessus ;
- Mettre à jour les annuaires des associations, en faisant parvenir à la délégation générale les modifications à apporter ;
- Etudier la possibilité de mise en ligne de publicités payantes concernant la promotion des produits gastronomiques ou autres fabriqués chez nos adhérents, ainsi que les locations touristiques et autres produits de loisirs. Un tarif de vente de ces encarts, dont le contenu pourra être modifié une fois par mois, sera proposé avec une convention qui pourrait être signée pour une durée d'un an.

de souhaiter la bienvenue à ces deux communes dans la grande famille des Saint-Laurent de France, portant ainsi notre effectif à 39 membres.

- Nous attendons la décision du village de Saint-Laurent (Haute-Garonne) nommé aussi Saint-Laurent-sur-Save, et nous l'appelons vivement de nos vœux afin qu'il nous rejoigne prochainement.

6 - Préparation des réunions des commissions du 4 juillet 2009 :

- Afin de mieux appréhender le travail des différentes commissions (vie associative, jeunesse et loisirs - tourisme et économie), comme préparer et bien accompagner notre Association nationale dans

son avenir, le Conseil d'administration élaborera un questionnaire destiné à tous nos adhérents, jeunes, adultes et séniors...

- Ce questionnaire sera mis en ligne sur notre site Internet et il sera également distribué à chaque participant du 10^{ème} rassemblement qui le déposera dans une urne disposée sur place à cette intention.

- Ce questionnaire est soumis à l'échéancier suivant :

- Pour le **13 avril**, les membres du CA adresseront à la délégation générale les questions qui concernent le travail des commissions et l'avenir de notre Association;

- Pour le **4 mai**, Louis Nomdedeu et le délégué général mettront en forme le questionnaire ;

- A partir du **18 mai** le questionnaire mis en forme sera transmis aux membres du CA pour validation ;

- Pour le **1^{er} juin**, les membres du CA retourneront à la délégation générale le questionnaire validé ;

- Pour le **8 juin** le questionnaire validé sera transmis à Saint-Laurent-en-Brionnais pour duplication et insertion dans les documents d'accueil.

- Il est demandé d'identifier les Points d'Information Jeunes (PIJ) ainsi que les Maisons des Jeunes (MJ) qui existent dans les villes et villages de notre réseau afin de créer des contacts et des axes de communications entre nos différentes populations de jeunes. Ces renseignements seront transmis à la délégation générale.

7 - Préparation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 4 juillet 2009 :

- Renouvellement du tiers sortant conformément à l'article 9 de nos statuts : *les membres sortants sont rééligibles. Il ne peut y avoir plus de 2 représentants d'un même membre au sein du Conseil d'administration.*

Membres sortants : Pierre Reynaud - Gilbert Saint Luce - Louis Nomdedeu

Les candidatures devront parvenir par écrit à la délégation générale avant le 15 juin 2009.

- Mis en place des nouveaux barèmes des cotisations : La base de la discussion sera placée sur le principe suivant :

- Une cotisation unique pour les communes de 1 à 5000 habitants = 0,40 euros.

- Une cotisation forfaitaire à déterminer pour les communes de plus de 5000 habitants.

Le principe de cet ajustement reposera sur une répartition harmonieuse des cotisations tout en garantissant le niveau antérieur de nos recettes.

8 - Questions diverses :

- Afin de faciliter la transmission des documents ou autres informations concernant le fonctionnement de notre Association nationale, il est demandé de mettre à jour les coordonnées des personnes désignées comme « référents » pour chaque Saint-Laurent, ainsi que les coordonnées des personnes qui participent aux suivis des travaux des différentes commissions. Ces renseignements qui pourront être transmis par courriel à la délégation générale comporteront : Nom - prénom - adresse - les n° tél. - adresse E-mail.

- Compte tenu de l'ampleur et du caractère qui est apportée régulièrement par chaque organisateur à nos manifestations, il est proposé de ne plus appeler ces dernières, « rassemblement ou grand rassemblement ». Elles pourraient être appelées tout simplement « rassemblement », mais avec une obligation d'organiser au moins tous les deux ans un défilé des délégations. Si cette proposition est adoptée à notre prochaine Assemblée générale, Saint-Laurent-du-Maroni serait en 2011 le lieu du « 21^{ème} rassemblement » et de la commémoration du 20^{ème} anniversaire de la création de notre Association nationale.

- L'exposition itinérante réalisée par Saint-Laurent-de-Cerdans est toujours recherchée. En conséquence le Saint-Laurent qui la détiendrait est prié de se faire connaître à la délégation générale.

- La réalisation d'un DVD d'une durée de 15 à 20 minutes permettant d'assurer la promotion tout azimut de notre Association est à l'étude, avec une réalisation prévue pour 2010, sauf problèmes ;

- La confection de panneaux d'entrée de villes portant le logo des Saint-Laurent de France est à l'étude :

Les premiers devis sont les suivants :

> panneaux de 500 x 500 cm. hors fixation et hors transport - ceinture aluminium anodisé - impression sur adhésif blanc contre collé.

= 380,00 euros. HT - deux exemplaires

= 6750,00 euros HT - 100 exemplaires- soit 67,50 euros l'unité

> panneaux de 700 x 700 cm. hors fixation et hors transport - aluminium galvanisé

= 152,60 euros HT - l'unité

Les communes qui auraient des contacts avec des fournisseurs potentiels, peuvent transmettre à la délégation générale les devis proposés.

- Prochaines manifestations :

- 2010 - 16, 17 et 18 juillet - 11^{ème} grand rassemblement à Saint-Laurent-sur-Oust.

- 2011 - 21^{ème} rassemblement à Saint-Laurent-du-Maroni

- 2012 - 22^{ème} rassemblement à Saint-Laurent-d'Arce

- Il est fait appel à de nouvelles candidatures.

- Les prochaines réunions du Conseil d'administration pourraient se tenir à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse ou à Saint-Laurent-Blangy ou à Saint-Laurent-de-Cerdans ou à Saint-Laurent-d'Oingt suivant la décision qui sera prise à notre prochaine Assemblée générale.



ASSOCIATION NATIONALE DES SAINT-LAURENT DE FRANCE

Siège social : 3, rue Saint-Germain - 41220 Saint-Laurent-Noua
Président : Jean-Pierre LAPEYRE - Saint-Laurent-Nouan
Secrétaire : Marie-France CORVEST - Saint-Laurent-du-Var
Trésorière : Chantal RUBIN - Saint-Laurent (Haute-Savoie)
N° SIREN : 450 903 380 00019

-oOo- APPEL DE COTISATION - ANNEE 2009 -oOo-

Commune de :

Votre adresse E-mail :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Saint-Laurent de France du 02 août 2003, une cotisation unique est demandée pour l'année. Depuis l'AG 2006 la commune qui organise un grand rassemblement ne bénéficie plus de la moitié des cotisations.

- Pour le calcul des cotisations, prendre en compte les quantités des populations fournies par les sources INSEE 2008 . (cf. page 7 - Lien N° 30 - décembre 2008)

COMMUNES DE 1 à 500 habitants :

0,10 euro par habitant X + forfait 100,00 euros = (1)

Abonnement au site Internet = 100,00 euros (2) uniquement pour les nouveaux inscrits

Autocollant logo des Saint-Laurent de France 0,50 euro pièce x =

N° du mandat administratif ou chq..... Date du virement.....

COMMUNES de 501 à 5000 habitants :

0,25 euro par habitant X + forfait 155,00 euros = (1)

Abonnement au site Internet = 150,00 euros (2) uniquement pour les nouveaux inscrits

Autocollant logo des Saint-Laurent de France 0,50 euro pièce x =

N° du mandat administratif ou chq..... Date du virement.....

COMMUNES DE PLUS DE 5000 habitants :

Forfait de 1410,00 euros (1)

Abonnement au site Internet = 200,00 euros (2) uniquement pour les nouveaux inscrits

Autocollant logo des Saint-Laurent de France 0,50 euro pièce x =

N° du mandat administratif ou chq..... Date du virement.....

(1) - Pour les nouveaux adhérents à l'Association, le montant de la première cotisation est réduit de 50%.

(2) - L'abonnement au site Internet est définitif et non-renouvelable tous les ans.

ATTENTION un Changement dans le n° de compte depuis 2006

REGLEMENT : Titulaire : Association nationale des St.Laurent

Domiciliation : CCM Faucigny - 74130 Bonneville

10278 / 02413 / 00013779461 CLE 61

N.B. : Sur le mandat administratif : référence facture tiers - inscrire : (par exemple) St. L. Cerdans . Si vous mentionnez St. Laurent ...en entier, le nom de votre St. Laurent n'apparaîtra pas, et cela pose un problème pour identifier la commune.

Merci d'adresser une copie de l'appel de cotisation à la trésorière

- Par FAX / TEL. au 04 50 03 78 48

- Par courrier : Chantal RUBIN - 1170 route de Crédox - 74800 Saint-Laurent

Tel : 06 83 07 62 48 - E-mail : chantalcassiopee@wanadoo.fr